

REGLEMENT INTERIEUR DE LA FERME COLLECTIVE

Pour que nous puissions profiter des jardins d'eau douce dans une bonne ambiance ou chacun puisse évoluer dans le respect de tous, un règlement intérieur a été rédigé :

RESPONSABLES :

Responsable du site : Koerkele Carine, c.koerkele@lemillelieu.fr, 06 50 32 20 90

Animatrice : Mélanie Lataste, bienvenue@jardinsdeaudouce.fr;

1. ACCES GENERAL :

Ouverture fermeture de la ferme : les jardins d'eau étant un lieu collectif ou différent groupe sont amenés à l'investir, Nous vous demandons de bien respecter vos horaires de présence possible sur le site (défini avec l'animatrice)

Respect des zones : Des zones ont été définies pour différentes activités et nous vous demandons de bien rester dans les zones allouées à la ferme collective. (Voir plan)

Respect des espaces non réservés à la ferme collective : Nous vous demandons plus particulièrement de ne pas accéder aux zones qui ne font pas parties de la ferme collective.

Respect des animaux : Les animaux de la ferme demandent certains soins qui sont réalisés par leurs propriétaires. Nous vous demandons de ne pas intervenir auprès des animaux

DEJEUNER : Si vous souhaitez déjeuner dans l'espace, merci de le signaler à l'animatrice. Dans ce cas, vous devrez rapporter vos déchets et remettre l'espace dans l'état où vous l'avez trouvé.

2. SECURITE :

Merci de laisser fermer les jardins d'eau douce avant votre départ. Chacun s'engage à restituer la clé. En cas de non-restitution, une somme de forfaitaire de 25€ (quinze euros) sera demandée. Une alarme de type 4 se trouvera à proximité de la porte d'entrée

3. STATIONNEMENT :

Vous avez la possibilité de stationner sur le parking réservé à l'entrée (voir plan). Il est interdit de circuler en voiture dans les jardins d'eau douce

4. GESTION SITE ET MATERIEL

Rangement et respect des outils : les outils mis à votre disposition doivent être remis à sa place dans le même état. Ils doivent être utilisés selon leur usage (se sera vu avec l'animatrice)

Nous vous demandons également de signaler un matériel ou les outils dégradés ou abimés

Gestion de l'eau : l'eau est rare et nous la respectons aux jardins d'eau douce et nous vous demandons de bien respecter les rythmes d'arrosage et de nous signaler toute fuite d'eau

Propreté : Nous vous demandons de mettre les déchets verts dans les espaces alloués pour leur reconditionnement.

5. ENGAGEMENT

Intégrer la ferme collective c'est vous engager à :

- Participer à au moins 20 à 25 ateliers par an selon les années
- Entretien ensemble des zones de la ferme collective, avec les conseils de l'animatrice
- Respecter du planning et les tâches à effectuer qui auront été vues collectivement avec l'aval de l'animatrice.
- Vous inscrire à chaque passage à la ferme sur le carnet présentiel

6. RECOLTE

- Pour la réussite de la ferme et l'équité de chacun, nous vous demandons de ne pas récolter de fruits et légumes sans l'accord de l'animatrice
- Nous vous demandons également de respecter la procédure de récolte effectuée que vous aurez définie ensemble.

7. AFFICHAGE ET COMMUNICATION :

Il est interdit d'afficher quoi que ce soit aux jardins d'eau douce

Merci de votre compréhension et de votre implication.